



# LES ATTAQUES

Arrêté n°2024-106

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

## Arrêté d'interdiction d'accès sur le terrain d'entraînement de football

### Le Maire de la Commune de Les Attaques

Vu le Code des Collectivités territoriales,  
Considérant que l'entretien du terrain d'entraînement de football (dit terrain du haut) nécessite de restreindre son accès,

### ARRETE

**Article 1 :** L'accès au terrain de football d'entraînement est interdit du lundi 23 septembre à 8H jusqu'au mercredi 25 septembre 2024 à 16h et du jeudi 26 septembre à 8H jusqu'au vendredi 27 septembre 2024 à 16h.

**Article 2 :** Les services municipaux et le Président du Club de Football de Les Attaques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Le Maire**

**Nadine DENIELE-VAMPOUILLE**

Le Maire  
- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication le 17/09/2024 et de son affichage.